

DECISION PORTANT NOMINATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS



- Vu le Code de la Santé Publique, notamment l'article L. 1112-3, modifié par la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé article 183, instituant une Commission des Usagers (CDU) dans chaque établissement de santé ;
- Vu I 'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique, modifié par la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 art. 102 ;
- Vu l'article R1112-84 du Code de la Santé publique relatifs à la Commission des Usagers, modifié par le Décret n°2010-344 du 31 mars 2010 - art. 2.

Composition nominative de la Commission Des Usagers de la clinique Ker Yonnec

☐ Membres à voix délibérative

- Président : Jacqueline Vanhelmont, Représentante des Usagers ;
- Vice-président : Céline Barbosa, Directrice générale ;
- Médiateur médical titulaire : Dr Laurent Coispine , Psychiatre ;
- 🦴 Médiateur médical suppléant : Dr Joseph Hachem, Psychiatre ;
- Médiateur non médical titulaire : Sophie Auguste, Cadre de santé ;
- Médiateur non médical suppléant : Pélagie Boudeville, Cadre de santé ;
- Représentant des Usagers titulaire 1 : Thierry Munos (ACPA 58)
- Représentant des Usagers titulaire 2 : Jacqueline Vanhelmont (UDAF 89) ;
- Représentant des Usagers suppléant 1 : Thierry Toussaint (Addictions Alcool VIE LIBRE)
- Représentante des Usagers suppléante 2 : Bernadette LINGIER (UNAFAM 89)
- Représentant du personnel infirmier titulaire : Hélène Nedeltochov, Cadre de santé ;
- Représentant du personnel suppléant : Sophie Auguste, Cadre de santé ;
- Président de la commission médicale : Dr Joseph Hachem ;
- Vice-Président de la commission médicale : Dr Laurent Coispine.

☐ Membre à voix consultative

Scéline Pedre, Responsable qualité, communication et expérience patient.

Fait à Champigny, le 05/03/2024